



STAGES BTS GESTION FORESTIERE

PROMOTION 2020 / 2022

Note d'information concernant les stages

OBJECTIFS

La formation est organisée en 4 semestres : 2 semestres par année de formation, alliant formation à l'institut et parcours professionnel individualisé à travers différents stages.

Afin de construire leur projet professionnel et de développer leurs compétences dans un contexte professionnel, les étudiants doivent effectuer **15 semaines de stage au cours de leur formation.**

Leur réalisation en plusieurs périodes de stage a pour finalités :

- L'adaptation et l'insertion de l'étudiant au milieu professionnel en qualité de technicien supérieur ;
- L'acquisition et l'application de savoirs, de savoir-faire professionnels et de savoir-être ;
- La mise en œuvre de démarches d'analyse et de diagnostic en lien avec la gestion forestière ;
- Une meilleure définition du projet professionnel et personnel de l'étudiant.

PERIODES DE STAGE

Ces périodes de stages peuvent se situer en partie sur les vacances scolaires et sont réparties sur 3 ou 4 semestres de la formation.

STAGE DE DECOUVERTE EN MILIEU FORESTIER :

- Deux semaines en BTS 1 au cours du 2^{ème} semestre de la formation : du 25/01 au 5/02/2021.

STAGE PRINCIPAL :

- Onze semaines à partir du 24/05/2021.

STAGE DE COMPLETEUDE :

- Deux semaines à l'automne 2021 : du 22/11 au 3/12/2021.

Les périodes de stage doivent permettre à l'étudiant de réaliser une étude d'ordre technique, économique, scientifique ou culturelle dans un contexte donné.

Il faut noter que 3 semaines peuvent être réalisées individuellement ou collectivement. Ces semaines sont validées par l'équipe pédagogique et peuvent être réalisées en France ou à l'étranger.

NB. On peut anticiper une ou 2 semaines sur les vacances de février ou d'avril et exceptionnellement à la Toussaints en deuxième année, mais un minimum de 8 semaines doit être réalisé en continu.

LIEUX DE STAGE / EVALUATION

STAGE DECOUVERTE EN MILIEU FORESTIER

La première séquence (deux semaines en BTS 1) a pour but de découvrir une entreprise de gestion ou de travaux forestiers et d'en faire une description approfondie des activités voire même une étude d'une situation professionnelle vécue. Ce stage sera l'objet d'un exposé oral et évalué.

STAGE PRINCIPAL

Treize semaines dans une organisation du secteur de la gestion forestière dans les entreprises d'amont ou d'aval de la production :

- Entreprise de travaux forestiers
- Groupements d'employeurs,
- Propriétaires privés,
- Communes forestières,
- Bureaux d'études,
- Centres de recherches ou d'expérimentation (INRAE, CIRAD, FCBA...),
- Instituts techniques, (Institut de développement forestier, CETEF, ...)
- Organismes de conseils ou d'appui techniques,
- Services techniques des collectivités territoriales et service de l'Etat,
- Etablissements publics comme l'ONF ou le CRPF,
- Coopératives forestières,
- Groupements forestiers,
- Syndicats forestiers et de défense contre l'incendie
- Société forestière de la caisse des dépôts et consignation

Ce stage permettra d'acquérir 3 capacités intermédiaires :

- S'intégrer dans une organisation ou une entreprise forestière,
- Répondre à une commande professionnelle,
- Contribuer à la prise en compte des démarches de qualité ou de certification.

Ces capacités acquises lors de ce stage serviront de supports pour rédiger un **dossier** (document de synthèse de 20 pages maximum hors annexes) à défendre en épreuve terminale (E7-1) devant un jury (coefficient 6/18).

NB. Il n'est pas autorisé d'effectuer son stage dans l'exploitation familiale.

RECHERCHE

Dès l'inscription en BTS, afin de se projeter dans la formation, on peut déjà constituer une liste de lieux potentiels de stages et faire les premières démarches de recherche.

L'établissement et les responsables techniques peuvent accompagner les étudiants dans leurs recherches. Mais cette démarche doit avant tout être conduite par les étudiants dans le cadre de l'apprentissage à l'autonomie. Les enseignants sont là pour conseiller les étudiants, mais le choix de stage et de la structure d'accueil sont de la responsabilité de l'étudiant.

CONVENTION

Tout stage fait l'objet d'une convention entre l'étudiant stagiaire, l'établissement et l'entreprise d'accueil. Ce document est établi en 3 exemplaires dont un est conservé par l'étudiant.

Le fait de ne pas réaliser un stage au cours de la formation conduit à l'impossibilité de se présenter à l'examen. De même si le stage n'est pas effectué avant l'entrée en seconde année de BTS, la première année de formation ne sera pas validée.

En cas de redoublement en première année d'un cycle de formation, le stage prévu doit être réalisé et un nouveau stage sera effectué sur la nouvelle année scolaire.

En cas de réorientation en fin de première année, l'engagement en stage doit être honoré et l'étudiant ne peut pas arrêter son stage suite à la décision du Conseil de classe.